RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Octobre 2021
-
Décembre 2021

CONSEIL BRUXELLOIS DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

AVANT-PROPOS

2021 fut une année charnière pour **le Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes (CEFH)** puisqu'après 4 années d'investissement intense, les membres en place terminaient leur mandat en juin 2021 pour laisser place au nouveau Conseil. C'est avec enthousiasme que les membres nouvellement désigné.e.s ont rejoint le CEFH ce 27 octobre 2021. C'est avec ce même enthousiasme que j'en assume aujourd'hui le rôle de nouvelle Présidente. Un rôle qui a particulièrement bien été portée par ma prédécesseure **Eva Sahin**, que je remercie pour l'excellent travail réalisé.

Notre Région bruxelloise, riche de sa diversité, est à la fois Région, Capitale du pays & Métropole au cœur de l'Europe. Ses différents statuts et compétences doivent être un stimulant pour Bruxelles, pour devenir une Région promotrice et progressiste en termes de politique d'égalité des chances. Pour y parvenir, le nouveau Conseil continuera à jouer pleinement son rôle d'organe consultatif indépendant.

L'histoire nous rappelle que les crises sont fondatrices de grandes inégalités. Aujourd'hui, la crise de la COVID-19 marque les populations et creuse toujours un peu plus fort les inégalités sociales et économiques. En avril 2021, le **CEFH** présentait d'ailleurs au public son rapport sur les impacts de la COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes[1]. Il continuera à se mobiliser pour poursuivre avec attention le travail initié et réalisé par la dernière mandature et pour que nos responsables politiques puissent mener une politique aussi coordonnée que possible et conscient.e.s que « la fragmentation des compétences » est fortement nuisible à la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Car si nous avons l'ambition de supprimer les inégalités entre les femmes et les hommes, nous savons que la tâche est colossale et qu'elle ne peut se faire sans une action coordonnée aux différents niveaux de pouvoir.

L'esprit de concertation est l'ADN de notre Conseil et sa composition paritaire en est une réelle plus-value. Fort de ces éléments, le nouveau Conseil a entamé sa nouvelle mandature sur les chapeaux de roue : il a démarré les travaux en rendant son premier avis sur le plan bruxellois d'inclusion des personnes LGBTQIA+. Il a également poursuivi le travail initié par le précédent mandat du Conseil en communiquant à l'Observatoire de la Santé et du Social sa contribution à l'un des cinq cahiers du Rapport bruxellois « Regards croisés » : le cahier qui porte sur les travailleur.euse.s précaires et pauvres en Région bruxelloise. Cette contribution avait été approuvé par le **CEFH** en juin 2021 et sera présentée au Parlement bruxellois.

C'est avec toutes les forces vives que composent l'équipe du **CEFH**, que je veillerai à faire valoriser son expertise auprès du Gouvernement et de la population bruxelloise durant ces 4 prochaines années.

Avec enthousiasme

Kelly Timperman
Présidente du Conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes

[1] *http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL-BXL-EGALITE-FEMMES-HOMMES_RAPPORT-Fr-COVID19-2021_DEF-003.pdf*

Sommaire

Le Conseil bruxellois de l'égalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH) 6
Historique 6
Missions 6
Instances du Conseil 7
Le Conseil 7
La présidence et le Bureau 8
Le Secrétariat 8
Composition du mandat 2021-2025 du Conseil de l'égalité entre les Femmes et les Hommes 9
Pour le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale 9
Pour les Conseils des Femmes 10
Pour la Société civile 10
Pour les Établissements académiques 10
Compétence d'avis 11
Introduction 11
Demandes d'avis et avis d'initiative 11
Activités du Conseil 14
Fréquence des réunions du Conseil 14
Communication externe 15
Dépenses et moyens financiers 16

0%♀♂
SEXISM
equal.brussels
0%♀♂
SEXISM

LE CONSEIL BRUXELLOIS DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (CEFH)

HISTORIQUE

Le **Conseil bruxellois de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH)** a été institué par arrêté du 19 juillet 2012 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (M.B. 2 août 2012).

La composition du **CEFH** ayant trait au premier mandat 2013-2017 a été approuvée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par arrêté du 7 mars 2013 (B.S. 22 avril 2013). Le premier mandat du **Conseil** s'est ainsi terminé en avril 2017.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la composition du **second Conseil** en avril 2017. La séance d'inauguration a eu lieu le 5 juillet 2017 en présence de Madame Bianca Debaets la Secrétaire d'Etat qui était en charge de l'Egalité des Chances. Ses activités se sont clôturées le 30 juin 2021.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la composition de notre **nouveau Conseil** par l'arrêté du 14 octobre 2021. La séance d'inauguration a eu lieu le 27 octobre 2021.

MISSIONS

Le **Conseil** a notamment pour missions :

1° de formuler des avis et recommandations sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes;

2° de donner priorité aux avis relatifs aux mesures de nature réglementaire qui ont une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes en Région de Bruxelles-Capitale;

3° de suivre la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes, également aux autres niveaux de pouvoir, pour autant que cela ait un impact pour la Région de Bruxelles-Capitale.

INSTANCES DU CONSEIL

LE CONSEIL

La composition du **Conseil** est conforme à l'Ordonnance du 5 juillet 2001 modifiant l'ordonnance du 27 avril 1995 portant introduction d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs, notamment à l'article 3 qui stipule que les deux tiers au plus des membres d'un organe consultatif appartiennent au même sexe.

En outre, sa composition est conforme à l'article 5, § 3 et 4 de son arrêté d'institution du 19 juillet 2012, stipulant que :

« Au maximum deux tiers des membres effectifs peuvent être du même sexe »
et
« Au maximum deux tiers des membres effectifs peuvent être de la même communauté linguistique ».

La composition du nouveau conseil a fait l'objet d'une dérogation concernant le quota de maximum deux tiers des membres effectifs du même sexe et même langue expliquée par la difficulté de trouver des hommes qui travaillent sur ces matières sans pénaliser des femmes qui sont plus expertes et plus engagées et la difficulté de trouver des représentants néerlandophones qui travaillent sur ces matières et connaissent la réalité de terrain liée à la thématique de l'égalité des genres à Bruxelles

LA PRÉSIDENCE ET LE BUREAU

Compte tenu de la recomposition du **Conseil** pour le troisième mandat, le Conseil a procédé à l'élection, conformément à l'article 7 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 juillet 2012, d'une nouvelle présidence et d'un nouveau Bureau le 27 octobre 2021.

Le **Conseil** a élu la présidente et les vice-président.e.s. La présidence est assumée par Mme **Kelly Timperman de BRUXEO**. Mme **Alicia Schmit de la CSC** est élue comme vice-présidente. M. **Jean-François Neven de l'ULB** est élu comme vice-président.

Ceux.celles-ci sont membres du bureau et y exercent dans le même temps la présidence et les vice-présidences.[2] Au maximum deux tiers sont du même sexe, au maximum deux tiers sont de la même communauté linguistique.

Siègent dans le Bureau :

- Mme Kelly Timperman, présidente, Madame Alicia Schmit, vice-présidente*, M. Jean-François Neven, vice-président
- Mme Eva Sahin, Mme Isabella Lenarduzzi, Mme Dominique Deshayes, Mme Vroni Lemeire, Mme Patricia Seront

[2] 18 novembre 2021 - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant approbation de la désignation de la présidence et vice-présidence du Conseil bruxellois pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes

LE SECRÉTARIAT

Le secrétariat du **Conseil** est assuré par le service en charge de l'Egalité des Chances Mme Audrey Trentesaux.

Les réunions du Conseil se tiennent dans les locaux du Ministère de la Région de Bruxelles-capitale.

A l'instar de l'ancienne mandature, le Conseil a exclusivement poursuivi son travail en réunion virtuelle en fin d'année 2021.

Le **Conseil** rappelle **le projet d'externalisation du secrétariat initié en 2019** par l'ancienne mandature afin que celui-ci puisse être assuré au sein de Brupartners (anciennement CESRBC) et ainsi professionnaliser son fonctionnement. Cette volonté s'inscrit dans la déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune.[3] Ce projet sera poursuivi par le nouveau Conseil afin qu'elle puisse se concrétiser lors de la prochaine année 2022.

COMPOSITION DU MANDAT 2021-2025 DU CONSEIL DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES[4]

Le CEFH est représenté par :

POUR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

POUR LES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES DES EMPLOYEURS :

MEMBRES EFFECTIFS :

- Mme Bouchra AL MEHRAJ · BECI · *NL*
- M. Frédéric SIMON · BECI · *FR*
- M. Marc VAN THOURNOUT · BRU·EI · CCIB · *FR*
- M. David PISCICELLI · BRU·EI – UCM · *FR*
- Mme Kelly TIMPERMAN – BRUXEO · *NL*

MEMBRES SUPPLÉANTS :

- M. Jan DE BRABANTER · BECI · *NL*
- Mme Joëlle EVENEPOEL – BECI· *NL*
- Mme Bénédicte VAN DE VOORDE · I · BRU·EI · IZEO · *FR*
- M. Anton VAN ASSCHE · BRU·EI· UNIZO · *NL*
- Mme Joëlle JABLAN · *FR*

POUR LES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES DES TRAVAILLEURS :

MEMBRES EFFECTIFS :

- Mme Vroni LEMEIRE · FGTB · *NL*
- Mme Dominique FERVAILLE · FGTB · *FR*
- M. Abdelhafid EL KADI · CSC · *NL*
- Mme Alicia Schmit · *FR*
- Mme Eva SAHIN · CGSLB · *FR*

MEMBRES SUPPLÉANTS :

- Mme Jeanne UWASE · FGTB · *FR*
- M. Eric BUYSSENS · FGTB · *FR*
- Mme Ayla SERBEST · CSC · *FR*
- Mme Martine LE GARROY · CSC · *FR*
- M. Bart MAES · CGSLB · *NL*

[4] *14 octobre 2021. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant désignation des membres du Conseil bruxellois pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes*

POUR LES CONSEILS DES FEMMES

Le « **Nederlandstalige Vrouwenraad** » a désigné comme :
MEMBRE EFFECTIF, Mme Kim DE WEERDT et **MEMBRE SUPPLÉANT**, Mme Herlindis MOESTERMANS
Le « **Conseil des Femmes Francophones de Belgique** » a désigné comme :
MEMBRE EFFECTIF, Mme Dominique DESHAYES et **MEMBRE SUPPLÉANT**, Mme Laëtita CUSTINNE

POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les **6 MEMBRES EFFECTIF** et **6 MEMBRES SUPPLÉANTS**, provenant d'organisations pertinentes de la société civile, sont :

MEMBRES EFFECTIFS :

- Mme Patricia SERONT · FPS · *FR*
- Mme Laura CHAMONT – Garance · *FR*
- Mme Delphine ROCHUS · Forum des jeunes · *FR*
- Mme Isabelle LENARDUZZI · JUMP · *FR*
- Mme Annick XHROUET · Amazone · *FR*
- Mme Louise METRICH · Vie féminine · *FR*

MEMBRES SUPPLÉANTS :

- Mme Amélie RADOUX – Solidaris · *FR*
- Mme Julie WAUTERS · Maison des Femme de Schaerbeek · *FR*
- Mme Sarah DE LIAMCHINE · PAC · *FR*
- Mme Françoise CLAUDE · Fem and Law · *FR*
- Mme Christiane THIRY · Angela D · *FR*
- Mme Jacqueline Brau · Elles tournent · *FR*

POUR LES ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES

Les **3 MEMBRES EFFECTIF** et **3 MEMBRES SUPPLÉANTS**, provenant d'établissements académiques sont :

MEMBRES EFFECTIFS :

- M.Theun-Pieter Van TIENOVEN · VUB · *NL*
- Mme Pascale VIELLE · UCL · *FR*
- M. Jean-François NEVEN · ULB · *FR*

MEMBRES SUPPLÉANTS :

- Mme Petra MEIER– UAntwerpen · *NL*
- Mme Diane BERNARD · Saint-Louis · *FR*
- M. David PATERNOTTE · ULB · *FR*

COMPÉTENCE D'AVIS

INTRODUCTION

Conformément aux missions du CEFH, le **Conseil** formule des avis de sa propre initiative ou à la demande d'un membre du Gouvernement régional bruxellois dans la mesure où cette demande relève de ses compétences, d'une commission du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale ou de Brupartners, Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le **Conseil** adresse tous ses avis et recommandations au et à la « demandeur.euse' » ainsi qu'au Ministre ou Secrétaire d'Etat en charge de l'Egalité des Chances, au président du collège de la Commission communautaire flamande, et au Ministre-Président du collège de la Commission communautaire française.

Le **Conseil** rend public tous les avis et rapports rendus à sa propre initiative, quels que soient les destinataires. Le Conseil ne peut publier les avis demandés que sur l'accord du demandeur.euse.

Lorsqu'un avis est demandé au **Conseil**, celui-ci rend cet avis dans les deux mois. Ce délai peut être ramené à un mois sur requête motivée.

Le Conseil peut créer en son sein des groupes de travail en vue de la formulation d'avis.

Les avis du Conseil ne sont pas contraignants.

DEMANDES D'AVIS ET AVIS D'INITIATIVE

Chaque demande d'avis fait l'objet d'un groupe de travail si besoin.

A chaque cabinet et/ou institution, il est demandé de faire une présentation de l'ordonnance et / ou de l'arrêté pour lequel un avis est demandé.

Au cours de cette nouvelle mandature, une demande d'avis du Cabinet de Mme Nawal Ben Hamou a été adressée au Conseil le 28 octobre 2021 sur le plan bruxellois d'inclusion des personnes LGBTQIA+. Le Conseil a également poursuivi le travail initié par le précédent mandat du Conseil en communiquant à l'Observatoire de la Santé et du Social sa contribution à l'un des cinq cahiers du Rapport bruxellois « Regards croisés » : le cahier qui porte sur les travailleur.euse.s précaires et pauvres en Région bruxelloise :

A-2021 CEFH – décembre 2021
AVIS sur le Plan bruxellois d'inclusion des personnes LGBTQIA+ [5]

EXTRAIT DE L'AVIS :

Le **Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes (ci-après le CEFH)** se réjouit de l'élaboration de ce plan ainsi que de sa méthodologie. Il salue l'immense travail de consultation qui a eu lieu en vue de l'élaboration du Plan LGBTQIA+ de la Région de Bruxelles-Capitale. Il souligne l'effort réalisé pour traduire chaque objectif par des mesures précises et concrètes avec, dans la majorité des cas, un budget clair. Il soutient également le fait que l'évaluation de la réalisation de ce plan se fasse en collaboration avec un partenaire externe.

[5] *http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/fr/publications/avis-recommandations/avis/*

Le **Conseil** salue également la volonté d'établir une collaboration institutionnelle en ce qui concerne l'établissement de ce plan. Il rappelle qu'en matière de lutte contre les discriminations, il faut rester ambitieux et souligne à ce titre l'importance d'y associer l'ensemble des compétences régionales et communautaires ainsi que l'ensemble des communes bruxelloises.

Le **CEFH** salue l'établissement de ce plan et sa portée significative dans un contexte dans lequel malgré des avancées législatives, on constate que les stigmatisations s'aggravent. Face à ce paradoxe, la Région incarne ainsi son rôle moteur pour sensibiliser la population bruxelloise, les administrations publiques ainsi que le secteur privé.

Le **Conseil** rappelle qu'il soulignait dans son rapport consacré à « l'impact du Covid sur les inégalités entre les femmes et les hommes »[6], qu'il importe de se pencher sur les violences que subissent les membres de la communauté LGBTQIA+[7] en raison de discriminations basées sur le genre, l'orientation sexuelle, le changement de sexe et l'expression de genre/identité de genre, des critères dits protégés[8] par la loi belge. Depuis le début de la crise, ces populations font partie de celles qui ont été les plus invisibilisées: presqu'aucune attention ne leur aura été prêtée ; nous ne savons pas ce qui s'est passé pour les citoyens de Belgique et de la Région de Bruxelles-Capitale, aucun chiffre officiel ni d'étude ne sont disponibles[9].

Le **CEFH** appuie la nouvelle appellation de ce 2ème plan dont la mention 'plan bruxellois d'inclusion des personnes LGBTQIA+' donne une meilleure visibilité de l'action du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'inclusion des personnes LGBTQIA+.

Finalement, le **CEFH** est particulièrement satisfait de pouvoir contribuer au travail du plan bruxellois d'inclusion des personnes LBTQIA+ qui est le fruit d'une intense période de consultations et de concertations avec le secteur public et les acteurs bruxellois et la société civile bruxelloise, mais il regrette que le timing appliqué ne lui ait pas permis d'y collaborer au préalable lors de la première phase de consultation. De manière générale, le **CEFH** attire l'attention sur l'importance des délais de demandes d'avis au regard des réalités de son fonctionnement.

C-2021 CEFH – décembre 2021

Le CEFH a poursuivi le travail initié et réalisé en début de l'année 2021 par la précédente mandature qui avait répondu positivement à la demande de l'observatoire de la santé et du social pour sa contribution à l'un des cinq cahiers du Rapport bruxellois « les Regards croisés » rassemblant les contributions d'acteurs bruxellois et non bruxellois ayant un lien ou une expertise concernant la problématique du Rapport qui portent sur les travailleurs/euses précaires et pauvres en Région bruxelloise. La contribution approuvée par le Conseil le 30 juin 2021 a été communiquée ce 1er décembre 2021 à l'observatoire de la santé et du social et sera présentée au parlement.

[6] *http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL-BXL-EGALITE-FEMMES-HOMMES_RAPPORT-Fr-COVID19-2021_DEF-003.pdf*

[7] *Lesbiennes, gays, bisexuel.le.s, transgenres, queer, intersexes, asexuel.le.s et plus. Pour une rapide contextualisation sémantique et un lexique des termes les plus usités dans le domaine, se référer à : RTBF, « LGBTQIA+ : pourquoi le choix des mots est important dans les médias ».https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades/detail_lgbtqia-pourquoi-le-choix-des-mots-est-important-dans-les-medias?id=10696321*

[8] *UNIA, « Les 19 critères de discrimination ». https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/les-19-criteres-de-discrimination*

[9] *http://www.stat.policefederale.be/assets/pdf/crimestat/gewest/rapport_2020_trim2_reg_Region_de_Bruxelles_Capitale_fr.pdf*
Rainbow house, « COVID-19 : pas de quarantaine pour les LGBTIQI-phobies ».

EXTRAIT DE LA CONTRIBUTION :

L'intérêt pour la problématique des travailleuses et travailleurs pauvres a pris une place de plus en plus importante dans notre société. C'est un indicateur significatif qui témoigne d'un fait sociétal inégalitaire toujours plus présent et inquiétant.

Soulignons qu'en fonction de la définition de la pauvreté « au travail » le nombre de personnes concernées variera considérablement. Il faut donc rester critique et ne pas la réduire à la pauvreté monétaire. Si la différence entre pauvreté et précarité économique et sociale est ténue, conjurer la précarité est un impératif pour prévenir la pauvreté.

Le travail ne préserve pas systématiquement de la pauvreté. S'il reste une protection, il n'est plus une garantie notamment dans certaines conditions et les femmes sont et demeurent plus à risque de pauvreté que les hommes. Pour cette contribution, le **Conseil** a sollicité l'expertise des acteur.rice.s du terrain et régionaux ainsi que les expertises présentes dans le conseil.

Notre contribution soulignera l'état de la précarité des travailleur.euse.s en ciblant notamment l'emploi féminin bruxellois et certains facteurs qui mènent à la pauvreté dans l'emploi.

ACTIVITÉS DU CONSEIL

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS DU CONSEIL

Le nouveau Conseil s'est réuni 3 fois d'octobre à décembre 2021.

LE CONSEIL
Le 27 octobre, le 2 décembre.

LE BUREAU DU CONSEIL S'EST RÉUNI AUX DATES SUIVANTES :
le 17 novembre, le 2 décembre.

DRINK D'INSTALLATION DU **CEFH** (2021-2025)[10].

Dans le respect des mesures sanitaires, equal a organisé cette fin d'octobre 2021 l'installation du nouveau **Conseil** dans les locaux d'Amazone, Carrefour de l'égalité de genre.

Le nouveau **Conseil** a procédé ce même jour à l'élection pour sa présidence et vice-présidence ainsi qu'à l'élection des membres de son bureau afin de pouvoir commencer au mieux son travail.

INITIATIVES DU CONSEIL

*PARTICIPATION DU **CEFH** AU FUTUR PLAN GENDER MAINSTREAMING.*

Le Conseil en place depuis fin octobre a mis le point à l'ordre du jour de sa réunion pour initier la réflexion en son sein et organiser sa collaboration pour pouvoir participer le plus activement possible à l'élaboration du futur plan gendermainstreaming.

[10] *Lien vers arrêté de composition*

COMMUNICATION EXTERNE

ALIMENTATION DU SITE WEB DU **CEFH** :

http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/fr/

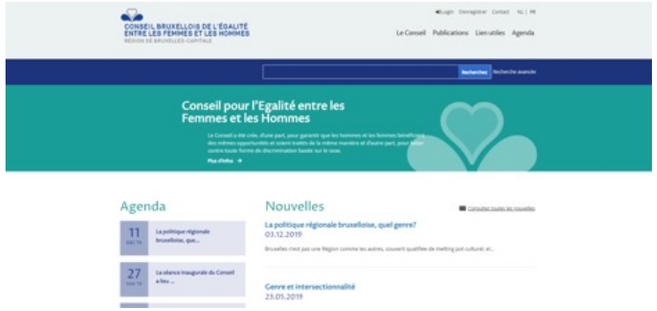

RÉALISATION DE LA CARTE DE VŒUX 2022 DU **CEFH**

à destination des différents contacts extérieurs politiques et institutionnels.

PAGE FACEBOOK DU **CEFH** :

https://www.facebook.com/goforequality/

Conseil de l'Egalité entre F&H / Adviesraad gelijkheid M&V

DÉPENSES ET MOYENS FINANCIERS

Le Gouvernement de Bruxelles-Capitale prévoit annuellement une dotation spécifique pour les moyens de fonctionnement du **Conseil**.

L'allocation de base est reprise dans le budget de la Région AB 05.002.08.05.12.11. Les moyens de fonctionnement du **Conseil** qui ont été attribués s'élevaient à 25.000 € pour l'année 2021, par décision du Gouvernement.

L'ordonnateur compétent est le Secrétaire général du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (Service public régional de Bruxelles).

Les dépenses se rapportant à l'exercice du 27 octobre 2021 – 31 décembre 2021 sont détaillées dans la globalité de l'année budgétaire 2021 approuvé par la mandature précédente et le nouveau Conseil :

Carte de vœux 2021 - Décision du Conseil	**2021 :**	**242,00 €**
Récriture du rapport et communication - Décision du Conseil	**2021 :**	**6.420,00 €**
Jetons de présence	**2021 :**	**3.320,00 €**
Mise en page du rapport impact covid - Décision du Conseil	**2021 :**	**6.255,70 €**
Technique Webinaire et traduction simultanée - Décision du Conseil	**2021 :**	**2.071,52 €**
Mise en page du rapport d'activités 2020 et 2021 (1ère partie) - Décision du Conseil	**2021 :**	**1.573,00 €**
Carte de vœux 2022 - Décision du Conseil	**2021 :**	**1.331,00 €**
Impression Trinôme	**2021 :**	**3.466,84 €**
TOTAL du budget du CEFH de janvier 2021 à juin 2021 :		**24.680,06 €**

CONSEIL BRUXELLOIS DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bld du Jardin Botanique, 20 • 1035 Bruxelles
T +32 (0)2 800 30 48

goforequality@sprb.brussels
www.goforequality.be
facebook.com/goforequality/